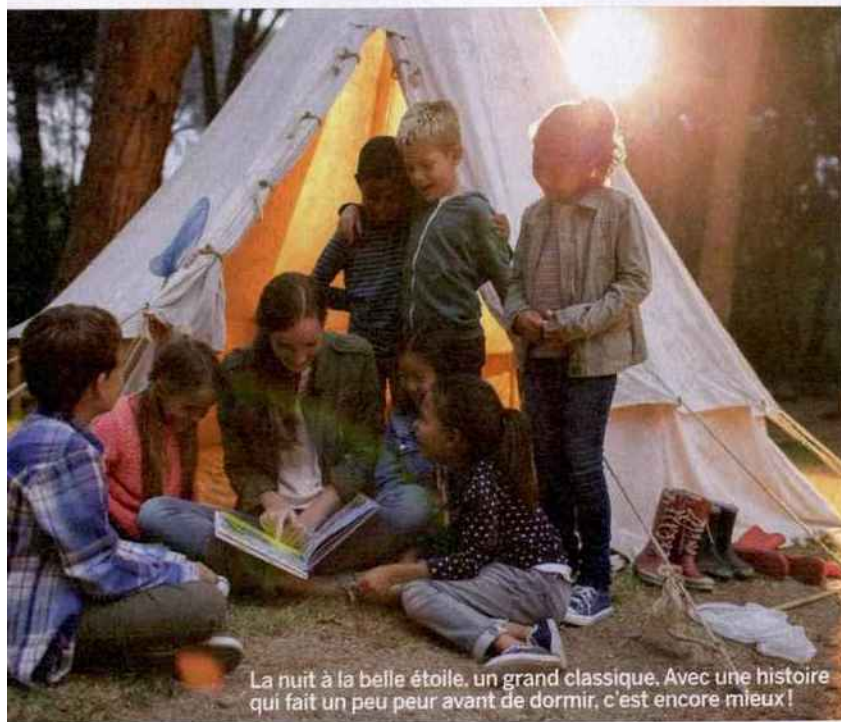




➤ FAIRE LES BONS CHOIX # LOISIRS

Une colonie de vacances sûre pour votre enfant

DÉCOUVERTE D'UN TERRITOIRE, RENCONTRES, AVENTURES... LES « COLOS » CUMULENT BEAUCOUP D'AVANTAGES, MAIS LES PARENTS LES VOIENT PARFOIS AVEC INQUIÉTUDE. VOICI LES INFORMATIONS QU'IL EST CONSEILLÉ DE RÉCOLTER AVANT D'Y INSCRIRE VOTRE ENFANT. *Pauline Clément*



La nuit à la belle étoile, un grand classique. Avec une histoire qui fait un peu peur avant de dormir, c'est encore mieux !

NOS EXPERTES



Sabine BONNAUD
Déléguée générale de l'Unosel



Louise FENELON
Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT)



Anne CARAYON
Directrice générale de la Jeunesse au plein air (JPA)

🔴 VÉRIFIER QUE LE SÉJOUR EST BIEN AUTORISÉ

Certains organismes prétendent être « agréés par le ministère des Sports et de la Jeunesse », mais ce n'est pas un agrément à proprement parler. Les structures qui organisent des colonies de vacances n'ont qu'à s'enregistrer en prouvant qu'elles sont assurées. Seules certaines associations (de vacances, mais également culturelles, par exemple) sont

agréées « jeunesse et éducation populaire » (JEP), car elles œuvrent pour le lien social. Cela peut rassurer quant à leur projet pédagogique, mais cet agrément n'offre pas la garantie d'une plus grande sécurité. En revanche, sauf s'ils accueillent moins de sept enfants pour moins de trois nuits, les organisateurs de colonies de vacances doivent déclarer chacun de leurs séjours au ministère en charge de la jeunesse et

ROBERT DAILY/ALAMY/PHOTONSTOCK - UNOSSEL - UNAT



des sports, en fournissant notamment des informations sur la logistique. « *Si tout est en règle, avant le début du séjour, la colo reçoit un numéro d'habilitation* », précise Louise Fenelon, spécialiste des vacances pour les enfants et les adolescents à l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT). Si l'organisme est prêt à vous le communiquer à réception, environ trois semaines avant le départ, c'est un bon point. Grâce à cette déclaration, la préfecture dispose de tous les éléments pour réaliser éventuellement une visite de contrôle sur place, pendant le séjour, pour s'assurer que ce qui a été déclaré est bien respecté.

● ÉVALUER L'ENCADREMENT

La réglementation impose au moins un animateur pour huit enfants de moins de 6 ans et un pour douze au-delà de cet âge, et une partie de l'encadrement doit avoir reçu une formation adaptée. Pour chaque séjour, tous les organisateurs sont tenus d'adresser au ministère en charge de la jeunesse et des sports la liste des personnes en contact avec les mineurs, et leurs antécédents judiciaires sont vérifiés. Elles ne doivent pas être inscrites au FIJAISV, le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. Un organisme qui met en avant ces procédures n'a donc rien de plus que ceux qui restent silencieux sur ce sujet. En revanche, de nombreuses colonies promettent un nombre d'encadrants supérieur au minimum légal (par exemple, un pour dix enfants de plus de 6 ans). Plus les animateurs sont nombreux, plus ils se surveillent les uns les autres, et plus il leur est facile d'encadrer les enfants. « *En définitive, les accidents sont rares en colonie de vacances* », assure Anne Carayon, directrice générale de la Jeunesse au plein air (JPA).

● LE LABEL UNOSEL : UN PLUS

L'Unosel (Union nationale des organisations de séjours éducatifs, linguistiques et de formation en langues) est une association à laquelle les organisateurs de colos ou de séjours linguistiques choisissent d'adhérer pour bénéficier du label qu'elle décerne, après enquête. L'Unosel examine la solidité

824 000 enfants

ont été accueillis en colonie de vacances en 2016. Ils étaient plus d'un million en 2011.

Source : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

financière de l'organisme, mais aussi son site internet et ses brochures commerciales qui doivent être conformes à la réglementation et à la charte de l'association. Un audit au siège social permet, lui, de contrôler la gestion des réclamations, les procédures prévues en cas d'urgence, notamment. Certains critères doivent être respectés. « *Notre label impose, par exemple, un encadrant pour cinq enfants de moins de 6 ans* », précise Sabine Bonnaud, déléguée générale de l'Unosel. Enfin, un des séjours proposés



Nous n'avons jamais eu de gros ennuis



Elisabeth PEFFAU

Mon fils avait 8 ans lorsqu'il a voulu partir pour sa première colo. Pour moi, c'était un grand stress. Hémophile, il ne doit pas se blesser ni se bagarrer, et il fallait que la

colo sache prendre en charge son traitement, dont les produits doivent être conservés au frais. Mais je voulais que mon fils vive comme les autres. Il a fait des colos un peu partout en France et à l'étranger. En définitive, il n'y a jamais eu de gros problèmes. Il a maintenant 17 ans. Il savait qu'il devait faire attention, sinon, il ne partait pas. Et il ne s'est jamais fait plus de mal qu'à la maison ou à l'école. Souvent, au préalable, le directeur ou la directrice de la colonie m'appelait pour en savoir plus sur la maladie et les soins, mais aucun n'a refusé de le prendre. Bien sûr, j'ai évité les activités à risque, hormis les sports nautiques, qui lui sont autorisés. Quand il était petit, il lui fallait une colo dans un seul lieu, pour que cela soit simple avec l'infirmière qui venait faire les piqûres. Une seule fois, nous avons eu une mésaventure : les produits avaient été congelés au lieu d'être mis au frais. La colo s'est débrouillée pour s'en procurer d'autres à l'hôpital.



au catalogue fait l'objet d'un contrôle sur place. « Le même audit se répète tous les trois ans, lors du renouvellement du label », explique-t-elle. Aujourd'hui, 62 organismes sont labellisés (liste sur Unosel.org).

❶ PAS DE LABEL POUR LE MONDE ASSOCIATIF

Ces « labellisés » sont surtout des organismes privés. Même si le label Unosel est accessible à tous, les associations, principales organisatrices de colonies de vacances en France, le sollicitent rarement car il leur semble onéreux. Elles n'ont pas non plus leur propre label, ce qui ne signifie pas que leurs colonies offrent moins de garanties. Proches d'organisations religieuses ou laïques, souvent déterminées à soutenir la mixité sociale, ou encore liées aux collectivités locales, elles s'appuient sur d'autres réseaux pour se faire connaître et rassurer les parents, autour de leurs valeurs, de leurs engagements, de leur passé. Certaines sont regroupées au sein de la JPA, qui milite pour des colonies de vacances laïques et solidaires, ou de l'UNAT, qui rassemble des organismes du tourisme à vocation sociale et solidaire.

Le comité d'entreprise fait une bonne sélection



Christian RAYNAUD

Notre fille est partie pour la première fois à l'âge de 13 ans grâce au comité d'entreprise, qui présélectionne les organismes sur des critères bien définis : il privilégie ceux qui ont le label Unosel et demande au moins un encadrant pour sept à huit enfants. Nous étions surtout inquiets de savoir ce qui se passerait en cas d'accident ou de problème de santé, car le séjour devait se dérouler à l'étranger. Sans que nous ayons eu à poser la question, il nous a été expliqué que, dans ce cas, l'enfant est rapatrié immédiatement, sans frais supplémentaires. Cette année, elle partira pour la troisième fois. Comme tout s'est toujours bien passé, nous avons confiance.

Merci à Passion Aventure Junior.



Les colonies de vacances d'équitation sont parmi les préférées des filles.

❷ LA SÉCURITÉ DES LOCAUX

« Aucune colonie ne peut être déclarée au ministère sans un certificat en cours de validité émanant de la Commission de sécurité du département qui fait une visite des locaux tous les deux ans pour autoriser leur utilisation », précise Louise Fenelon. Pour en avoir le cœur net, certains parents choisissent, lorsque c'est possible, d'accompagner eux-mêmes l'enfant le jour J, afin de voir les lieux et de rencontrer l'équipe. Il est même parfois envisageable d'aller visiter les locaux préalablement.

❸ LE CONTENU DU PROJET

« Un projet éducatif bien pensé, de qualité, est aussi un gage du sérieux de l'organisation sur d'autres plans », rappelle Anne Carayon. Ne vous contentez pas de promesses vagues et posez les bonnes questions. Par exemple, pour tel stage d'équitation, combien d'heures à cheval chaque jour ? Les enfants soignent-ils les chevaux ? Logent-ils dans le centre équestre ou se contentent-ils de s'y rendre pour la leçon ? De nombreuses activités peuvent être recommandées pour un enfant dynamique, mais seront mal adaptées à un enfant plus calme. Le choix du mode de transport entre également en ligne de compte pour certains parents. Les angoissés préféreront le train, moins dangereux, à



L'occasion de faire plus de sport que d'habitude et de pratiquer des activités nouvelles.

LES « AVIS », UNE BONNE PISTE

Il n'existe pas de « Tripadvisor » des colonies de vacances, où les parents pourraient donner leurs avis ou noter les séjours testés. Mais entrez sur internet le nom de l'organisme que vous avez sélectionné, et vous trouverez souvent des récits déposés sur des forums ou des blogs par les parents qui ont vécu l'aventure. Une autre solution consiste à utiliser le bouche-à-oreille à la sortie de l'école et à interroger d'autres parents qui en ont déjà fait l'expérience.

l'autocar, souvent décrié. Et pensez aux détails : à quelle heure est le départ, combien de temps dure le trajet ? Attention, enfin, à certaines formules qui proposent aux adolescents de partir seuls pendant plusieurs jours de façon autonome, à l'occasion d'un voyage ou d'une randonnée itinérante. En petits groupes, ils devront s'organiser pour trouver hébergement, transport ou nourriture. Une expérience qui peut développer la débrouillardise, mais qui fait prendre plus de risques qu'au sein d'une colonie plus encadrée.

● L'UTILISATION DU PORTABLE

Confier un téléphone portable à l'enfant est un réflexe pour de nombreux parents. « *Mais le téléphone pose d'autres problèmes, au cours des séjours* », rappelle Louise Fenelon. Une photo prise à la sortie des douches et postée sur les réseaux sociaux peut faire

des dégâts, tout comme la vidéo d'un gros ronfleur en plein sommeil envoyée à ses amis... Chaque organisme suit donc sa propre politique : interdire le smartphone en proposant aux parents d'utiliser un numéro mis à leur disposition pour parler à leur enfant, ou autoriser le portable seulement deux heures le soir pour appeler à la maison ou les amis. À vous de vous renseigner sur ce point pour vous assurer que les règles du jeu de la « colo » vous conviennent.

EN CAS DE PROBLÈME, À QUI SE PLAINDRE ?

À l'organisme bien sûr, mais aussi au syndicat ou à la fédération à laquelle il est affilié, et à l'Unosel s'il affiche le label de cette association : « *Nous menons alors une enquête interne et décidons, si nécessaire, la suspension ou la radiation de l'organisme* », précise Sabine Bonnaud, sa déléguée générale. En cas de manquement grave, il faut signaler les faits à la préfecture ou à la police.